



DEMANDE DE DEVIS

Rabat, le 03 juillet 2019

DD/SH/MCA-M/PP-55-R/Compact

Animation d'une retraite au profit du personnel de l'Agence de MCA-Morocco

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc. L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour les prestations définies dans les termes de références joints en annexe et selon le tableau du bordereau des prix ci-dessous :

Bordereau des prix

N° des Prix	Désignation des prestations	Quantité	Prix Unitaire Hors TVA	Prix Total Hors TVA
1	Animation d'une retraite au profit du personnel de l'Agence de MCA-Morocco (dont les frais de séjour au lieu de la retraite du personnel affecté à la mission)	F		
Total Hors TVA:				
Période et durée de la prestation :			La période des prestations s'étalera sur 3 mois avec un niveau d'effort de 30 (trente) Hommes-Jours à déployer sur 15 jours ouvrables. Le démarrage effectif des prestations sera fixé par ordre de service.	
Période de validité de l'offre :			2 mois à partir de la date de dépôt de l'offre	

1. Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre un **devis** signé et cacheté par voie électronique pour la prestation de services citée-dessus.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains
Offre signée à soumettre :	Par voie électronique via le lien Dropbox suivant : https://www.dropbox.com/request/FnpNUzKgzeHMWsF8bnsK

En plus du devis, votre offre devra contenir, entre autres, les éléments/documents suivants :

- ✓ Une note de présentation du soumissionnaire indiquant la date de début de ses activités et ses domaines de compétences.
- ✓ Une note méthodologique contenant un descriptif de chacune des étapes de conduite de la mission, un planning détaillé d'intervention et une répartition du travail entre les experts proposés.
- ✓ Les CVs de l'équipe proposée (composée de **deux experts au minimum**) répondant aux exigences suivantes :
 - Avoir une expérience probante dans le coaching-groupe (équipe et organisation) par accompagnement ou par formation (minimum de 8 ans) ;
 - Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (université/Grande école) et être inscrit /certifié ICF Maroc ou justifier d'une formation probante en coaching groupe ;
 - Avoir une bonne maîtrise :
 - De la communication ;
 - Des techniques interactives et participatives ;
 - Du management et du leadership ;
 - Du développement personnel & humain.
 - Avoir une maîtrise parfaite de la langue française.

Important : Les CVs des experts proposés doivent être détaillés en y présentant toutes les références en relation avec le thème de la présente consultation (référence, date, nature...).

Dans le cas où votre offre est retenue, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/BC, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Attestation bancaire indiquant le RIB et le code SWIFT.

2. Conditions de livraison et de réception :

Le lieu de retraite sera déterminé d'un commun accord avec le titulaire du marché.

Il est prévu que la réalisation de la retraite se fasse au mois d'octobre 2019. La date exacte sera fixée avec le titulaire du marché.

Le titulaire du marché prendra les dispositions nécessaires et suffisantes pour se rendre au lieu de mise en œuvre des prestations et sera tenu, sous peine d'application de pénalités de respecter le calendrier et les horaires des prestations définis d'un commun accord avec le Comité de Pilotage désigné par l'Agence MCA-Morocco.

3. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants :

- a) Critères de conformité avec le mandat défini dans les termes de référence :
 1. Note de présentation du prestataire démontrant qu'il a la capacité d'exécuter les prestations attendues
 - ✓ Le soumissionnaire doit justifier d'une expérience de 5 ans au minimum dans les domaines de l'accompagnement des organisations, team building...etc.
 - ✓ Le soumissionnaire doit disposer des références probantes pour des travaux similaires et avec des organisations similaires (Minimum 5 références récentes)
 2. Note méthodologique contenant un descriptif de chacune des étapes de conduite des prestations, un planning détaillé d'intervention et une répartition du travail entre les experts proposés
 3. CVs des experts clés mobilisés pour l'exécution des prestations
- b) Critère financier : Le marché sera attribué à l'offre évaluée la moins-disante ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité.

4. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par le Fiscal Agent d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'Agence MCA-Morocco accompagnée de l'attestation de validation du rapport de fin de la mission qui sera remis après la réalisation de la retraite.

Livraison	Pourcentage
<p>A la validation du rapport de fin de mission par MCA-Morocco</p> <p>Le rapport de fin de mission est dû 7 jours calendaires après la fin de la mission</p>	<p>100 %</p>

Si le délai de remise du rapport de mission n'est pas respecté, une pénalité par jour calendaire de retard égale à un 1/1000 du montant total du bon de commande sera retenue. Dans le cas où les pénalités excèdent 10% du montant global du bon de commande, l'Agence MCA-Morocco a le droit de résilier le BC.

5. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis de manière électronique via le lien Dropbox suivant : <https://www.dropbox.com/request/FnpNUzKgzeHMWsf8bnsK> le plus tôt possible mais au **plus tard le 18 juillet 2019 à 16h00mn (Heure de Rabat)**.

Les Soumissionnaires désirant obtenir des clarifications sur la présente consultation devront les faire parvenir par e-mail, au plus tard le 11 juillet 2019 à 12h00, à l'adresse suivante : procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Abdelghni LAKHDAR

Directeur général
Agence MCA-Morocco



Millennium Challenge Account - Morocco

**Termes de référence relatifs à l'animation d'une
retraite au profit du personnel de l'Agence MCA-
Morocco**

Juillet 2019

1. Contexte général :

1.1. Informations sur le Compact II :

Le gouvernement du Royaume du Maroc a conclu, le 30 novembre 2015, un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

1.1.1. Le projet « Education et formation pour l'employabilité » :

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de trois activités, à savoir « Education secondaire », « Formation professionnelle » et « Emploi ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions \$) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Cette composante sera déployée dans près de 90 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Formation professionnelle » (80,42 millions \$) s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.

L'activité « Emploi » (27 millions \$) couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'opérationnalisation d'un dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif des jeunes en difficulté et des femmes, qui sont au chômage ou économiquement inactifs, dans le marché du travail à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

1.1.2. Le projet « Productivité du foncier » :

Le projet « Productivité du foncier », dont le budget est de l'ordre de 170 millions de dollars, vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier pour mieux répondre aux besoins des

investisseurs et attirer davantage d'investissements grâce à la mise en œuvre de trois activités : « Gouvernance du foncier », « Foncier industriel » et « Foncier rural ».

L'activité « Gouvernance du foncier » (10,5 millions \$) permettra d'appuyer le Gouvernement dans (i) l'élaboration d'une stratégie foncière nationale et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, selon une approche participative favorisant la recherche du consensus et l'appropriation de cette stratégie par tous les acteurs ; et (ii) la mise en œuvre des actions prioritaires dudit plan d'action.

L'activité « Foncier industriel » (127 millions \$) porte sur la mise en œuvre de trois composantes : (i) Assistance technique en matière de développement et de gestion des zones industrielles ; (ii) la conception d'un nouveau modèle de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes, tiré par la demande du marché et privilégiant le partenariat public-privé et la durabilité environnementale et sociale. Ce modèle sera mis en œuvre, à titre pilote, dans trois zones industrielles ; et (iii) la mise en place d'un fonds pour les zones industrielles durables (FONZID) visant à soutenir des projets améliorant la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles.

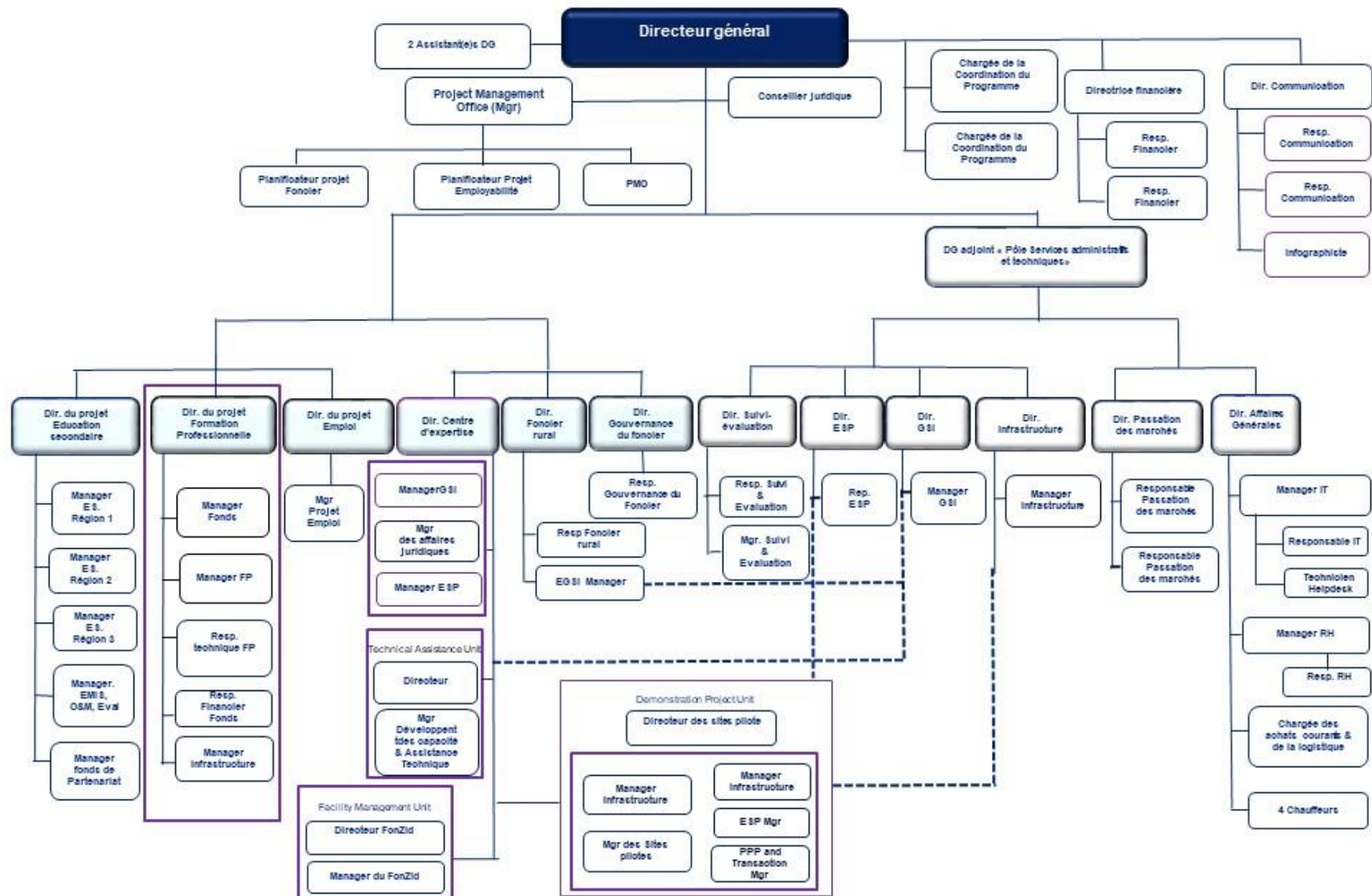
L'activité « Foncier rural » (33 millions \$) a pour objectif de développer une nouvelle procédure optimisée et simplifiée pour la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation et régies par le dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969 en propriétés individuelles au profit des ayants droit (opération connue sous le nom « melkisation »). Cette procédure optimisée sera mise en œuvre, à titre pilote, sur une superficie de 51.000 hectares de terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Gharb et de 16.000 hectares de terres collectives dans le périmètre du Haouz.

1.2. Informations sur l'Agence MCA-Morocco :

L'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en septembre 2016, l'Agence est chargée de la mise en œuvre du Compact II.

L'Agence MCA-Morocco est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement, incluant les ministres concernés, des représentants d'institutions publiques concernées par le compact ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile.

L'organigramme de l'Agence MCA-Morocco est structuré autour de 3 blocs : la Direction générale, le Pôle des directions de projets et le Pôle des directions transverses. L'Agence compte au total 73 ressources réparties selon l'organigramme ci-dessous :



2. Objectif de la prestation :

Issus d'horizons professionnels différents et faisant part de corps de métiers divers, les membres du personnel de l'Agence MCA-Morocco, aussi bien ceux relevant des structures projets que ceux faisant partie des structures transverses, sont appelés à contribuer activement et collectivement à la mise en œuvre du Compact durant sa période quinquennale, dont 40% de sa durée vient d'être épuisé.

Au regard de la complexité du Compact et sa relative courte durée, l'apport de cette contribution active et collective requiert, outre la forte implication du personnel de l'Agence, de consolider son sentiment d'appartenance et son esprit de coopération, d'affermir son adhésion aux standards rigoureux en matière de pilotage des projets et de management des équipes et d'affiner sa maîtrise des enjeux, contraintes et risques afférents à la mise en œuvre du Compact.

A cet égard, l'Agence MCA compte organiser une retraite au profit de son personnel dans l'objectif d'améliorer l'environnement de travail et de renforcer la dynamique de groupe au sein de l'Agence. Cette retraite devrait être animée par des experts dans le domaine.

3. Objectifs spécifiques :

L'organisation de cette retraite a pour objectifs spécifiques de :

- ✓ Identifier les attentes et les besoins des différentes catégories du personnel de l'Agence MCA-Morocco quant à l'amélioration des processus managériaux, des interactions professionnelles et de l'environnement de travail ;
- ✓ Mettre en avant les valeurs de l'agence dans la perspective de les décliner dans une charte ;
- ✓ Renforcer le sentiment d'appartenance et l'esprit de coopération chez le personnel ;
- ✓ Renforcer l'appropriation du personnel des objectifs stratégiques du compact et du rôle et de l'implication de l'agence dans l'atteinte de ces objectifs à travers la mise en œuvre de ce programme;
- ✓ Consolider la maîtrise par le personnel de l'Agence des enjeux, contraintes et risques afférents au pilotage des projets du Compact et au management des équipes dans un environnement de forte pression en termes de délais de réalisation des projets et normes et procédures applicables ;

4. Mandat du cabinet :

La mission s'étalera sur une durée de **15 jours** avec un niveau d'effort de **30 jours/ Homme** et s'organisera autour des principales étapes suivantes :

- ✓ Définition, en concertation avec la Direction Générale de l'Agence MCA-Morocco, d'un panel du personnel pour dérouler les entretiens de cadrage ;
- ✓ Organisation des entretiens auprès du panel choisi ;
- ✓ Elaboration d'une note conceptuelle de la retraite et proposition du programme en fonction des besoins identifiés;
- ✓ Animation des ateliers en amont de la retraite;
- ✓ Elaboration d'un rapport final de restitution.

5. Pilotage et suivi :

Un comité de pilotage sera instauré afin de suivre les différentes étapes de la mission et d'en valider les livrables.

6. Livrables de la mission :

Les livrables de la mission seront :

- ✓ Une note conceptuelle sur la réalisation de la mission (démarche, objectifs, déroulé, bénéfices attendus, évaluation post-retraite) ;
- ✓ Un kit de la retraite faisant état du programme de la retraite, avec des propositions des sites devant abriter cette retraite ;
- ✓ Un rapport de fin de mission (après réalisation de la retraite) faisant état des conclusions sur l'atteinte des objectifs et des recommandations pour des actions futures afin de consolider les acquis.

7. Expérience du soumissionnaire :

- ✓ Le soumissionnaire doit justifier d'une expérience de 5 ans au minimum dans les domaines de l'accompagnement des organisations, team building...etc.
- ✓ Le soumissionnaire doit disposer des références probantes pour des travaux similaires et avec des organisations similaires (Minimum 5 références récentes).

8. Dossier de soumission :

Le dossier de soumission doit comporter :

- ✓ Une note de présentation du soumissionnaire indiquant la date de début de ses activités et ses domaines de compétences.
- ✓ Une note méthodologique contenant un descriptif de chacune des étapes de conduite de la mission, un planning détaillé d'intervention et une répartition du travail entre les experts proposés.
- ✓ Les CVs de l'équipe proposée (composée de **deux experts au minimum**) répondant aux exigences suivantes :
 - Avoir une expérience probante dans le coaching-groupe (équipe et organisation) par accompagnement ou par formation (minimum de 8 ans) ;
 - Avoir un diplôme de l'enseignement supérieur (université/Grande école) et être inscrit /certifié ICF Maroc ou justifier d'une formation probante en coaching groupe.
 - Avoir une bonne maîtrise :
 - De la communication;
 - Des techniques interactives et participatives ;
 - Du management et du leadership ;
 - Du développement personnel & humain.
 - Avoir une maîtrise parfaite de la langue française.

Important : Les CVs des experts proposés doivent être détaillés en y présentant toutes les références en relation avec le thème de la présente consultation (référence, date, nature...).

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Non applicable.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les prestations demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu du présent bon de commande doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendant de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce bon de commande par un avis écrit en totalité ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce bon de commande est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent bon de commande :
 - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié ou,
 - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
- 13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- 14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
- 15. FACTURATION.** Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.
- 16. PAIEMENT.** MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.
- 17. REPARATIONS.** Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.